



# AVIS D'EXAMEN PRÉALABLE

## LE PUBLIC EST INVITÉ À SOUMETTRE DES COMMENTAIRES

Dossier de la CNER no.: 23UN047

Nom du projet: Projet Establishment of Tallurutiup Imanga National Marine Conservation Area project  
Nom du promoteur: Parks Canada  
Type de projet: Establishment of Conservation Area Région: Qikiqtani (North Baffin)  
Registre public: [www.nirb.ca](http://www.nirb.ca) Application No.: 125814  
Date limite des commentaires: **August 24, 2023**

### PORTÉE DU PROJET:

Le projet proposé Establishment of a Marine Conservation Area est situé dans la région de Qikiqtani (North Baffin) region, and impacts Resolute, Arctic Bay, Pond Inlet, Grise Fiord, and Clyde River. Le promoteur envisage de to establish a Marine Conservation Area as per the *Canada National Marine Conservation Areas Act* (2002) in July 2023 and remain in force permanently. Inuit rights and the exercise of such rights shall continue within Tallurutiup Imanga NMCA. Le programme se déroulera du(de July 2023 and remain in force permanently). Selon la proposition telle qu'identifiée par la CNER, les ouvrages et activités suivants s'inscrivent dans la portée du projet :

- Develop a legal framework for the management of the area
- Management by Parks Canada conducted jointly with the Qikiqtani Inuit Association as well as other Regulatory Authorities including Fisheries and Oceans Canada, and Transport Canada through the Aulattiqatigiit Board

Consultez en ligne le registre public de la CNER à l'adresse ci-dessous et recherchez le dossier no. 23UN047 de la CNER afin d'accéder aux informations et cartes du projet ainsi qu'aux formulaires de commentaires.

### DEMANDES DE COMMENTAIRES

**Vous êtes invité(e) à formuler vos commentaires à la CNER sur la potentialité du projet de :**

- d'être la source d'importantes préoccupations publiques et, le cas échéant, pourquoi?
- d'être la cause d'importants effets socioéconomiques et écosystémiques négatifs et, le cas échéant, pourquoi?
- D'être la cause d'importantes répercussions négatives sur l'habitat des espèces sauvages ou sur les activités d'exploitation faunique des Inuit et, le cas échéant, pourquoi?
- d'éventuellement provoquer des effets négatifs hautement prévisibles pouvant être adéquatement prévenus/gérés par des techniques connues.

Les parties sont également invitées à recommander les mesures d'atténuation qu'elles jugent appropriées ainsi que de porter à l'attention de la CNER toute question d'importance liée au projet.

### COORDONNÉES

**La CNER a récemment lancé son registre public en ligne; de ce fait, les parties concernées peuvent directement accéder aux informations du projet ou soumettre leurs commentaires à la Commission sur le site [www.nirb.ca](http://www.nirb.ca).** Les commentaires peuvent toujours être directement envoyés par courriel à l'adresse [info@nirb.ca](mailto:info@nirb.ca) or par télécopieur au (867) 983-2594.

Si vous avez des questions ou besoin de précisions sur le projet proposé ou sur le processus d'examen préalable de la CNER, contactez Kelli Gillard, Manager, Project Monitoring, sans frais au 1-866-233-3033 ou par courriel à l'adresse [kgillard@nirb.ca](mailto:kgillard@nirb.ca).